Section 0. Avis d'appel d'offres

Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : LOTERIE NATIONALE DU BENIN SA

Objet : Recrutement d'une régie pour l'organisation d'une campagne d'affichage grand public dans tout le Bénin.

Référence de l'AAO : S_DCM_115056

Avis n° : 001**/LNB/DG/PRMP/SPMP du** 03-03-2026

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la LOTERIE NATIONALE DU BENIN S.A révisé et publié sur le portail web des marchés publics le 18 février 2026 (version 1).

2. La *LOTERIE NATIO*NALE DU BENIN SA a prévu dans le cadre de son budget exercice 2026 des fonds, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de recrutement d'une régie pour une campagne d'affichage sur panneaux publicitaires dans tout le Bénin.

3. La LOTERIE NATIONALE DU BENIN S.A sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le recrutement d'une régie pour l'organisation d'une campagne d'affichage grand public dans tout le Bénin.

Les variantes ne seront pas prises en compte.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à l'adresse *mail : secretariatprmp@lnb.bj* et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au Secrétariat permanent des marchés publics à l'adresse sis au 4ème étage, aile gauche, premier bureau à droite du bâtiment situé en face de l'hôtel AZALAÏ abritant le siège de la Direction Générale de la Loterie Nationale du Bénin S.A de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

➢ Exigences techniques et expériences :

- être une entreprise exerçant dans le domaine de la régie publicitaire justifiée par le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;
- fournir la preuve de l'autorisation d'exploitation délivrée par la mairie de la localité, ou la preuve de paiement des redevances, ou le contrat gérance des supports d'affichage (pylônes, caissons, panneaux et bannières).
- avoir effectivement exécuté avec entière satisfaction au moins deux (02) marchés similaires en nature (régie publicitaire) et en montant égal au moins à **cinquante et un millions (51.000.000) F CFA hors taxes** par marché au cours des trois (03) années (2023,2024,2025) et de l'année en cours ;

Ces marchés doivent être justifiés par des copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux accompagnés des copies des contrats (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copies simples).

- Exigences financières :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires moyen au moins égal à **cent deux millions (102.000.000) F CFA** sur la base des états financiers (quinze premières pages) des trois (03) dernières années (2022, 2023 et 2024) attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés et certifiés par la Direction Générale des Impôts ;
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **trente-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq (33.898.305) F CFA** justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

NB : les deux critères de qualification ci-dessus sont cumulatifs.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

- **Exigences techniques et expériences :**

- être une entreprise spécialisée dans le domaine de la régie publicitaire justifiée par le registre de commerce et de crédit mobilier ou les statuts ;
- Fournir la preuve de l'autorisation d'exploitation délivrée par la mairie de la localité en cours de validité, ou la preuve de paiement des redevances, ou le contrat gérance des supports d'affichage (pylônes, caissons, panneaux et bannières) en cours de validité.
- disposer d'un personnel d'encadrement tel que décrit dans la sous-section C des critères d'évaluation et de qualification.

- **Exigences financières :**

- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de ligne de crédit à hauteur de **trente-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille trois cent cinq (33.898.305) F CFA** justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée ou ayant un correspondant au Bénin.

- fournir les justificatifs requis des capacités financières, notamment le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les états financiers de leurs années d'existence dans les formes prescrites au point 1 de l'annexe A-3-2 ;
- fournir une assurance risques professionnels d'un montant de **cent onze millions huit cent soixante-quatre mille**

NB : les trois critères de qualification ci-dessus sont cumulatifs.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le délai de réalisation est de six (06) mois ;

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du.....03 - 03 - 2026... Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat Permanent des Marchés Publics (SPMP) Sis au quatrième (04ème) étage, ail gauche, premier bureau à droite du bâtiment situé en face de l'hôtel AZALAÏ abritant le siège de la Direction Générale de la LOTERIE NATIONALE DU BENIN S.A** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats

à leurs frais par la poste ou DHL. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de régulation des marchés publics.

9. **Les offres sont rédigées en langue française** et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe (sous pli fermé) unique, conformément à l'IC 22.2 (b) des DPAO à l'adresse ci-après : **Secrétariat Permanent des Marchés Publics (SPMP) Sis au quatrième (04ème) étage, ail gauche, premier bureau à droite du bâtiment situé en face de l'hôtel AZALAI abritant le siège de la Direction Générale de la LOTERIE NATIONALE DU BENIN** au plus tard le .....31-03-2026 à..10..heures 00.minutes. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire**. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après : Salle de réunion de la Direction Générale de la LOTERIE NATIONALE DU BENIN SA **sis au cinquième (05ème) étage** le... 31-03-2026 à ..10...heures30 minutes.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de **un million seize mille neuf cent cinquante (1.016.950)** FCFA.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *quatre-vingt-dix* (90) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.

NB: l'autorité contractante se réserve le droit de vérifier l'authenticité des documents produits par les soumissionnaires. En tout état de cause et en application des dispositions de l'article 22 du code des Marchés Publics, la fourniture délibérée d'informations ou de déclarations fausses ou mensongères, expose l'auteur aux sanctions prévues par la loi.

La Personne Responsable des Marchés Publics

LOTERIE NATIONALE DU BENIN SA
Cellule de Contrôle des Marchés Publics
BON A LANCER

Nassiratou SAMON